



Montreuil, le 20 août 2013

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 Paris

Madame la Ministre,

Le 10 septembre prochain, les organisations syndicales CGT FO FSU et Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations.

Comme l'affirme le communiqué unitaire du 8 juillet dernier, « *Après la Conférence sociale et les concertations de l'été, le gouvernement attend le mois de septembre pour donner les grandes mesures qu'il compte prendre.*

Ses premières déclarations inquiètent les salariés, les retraités et les demandeurs d'emploi d'autant que le calendrier imposé est très resserré.

Les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité. »

Première organisation syndicale de la Fonction publique territoriale, la Fédération CGT des Services publics s'inscrit totalement dans cette analyse et appelle les agents et salariés de son champ professionnel à agir massivement le 10 septembre sur la base des revendications suivantes :

Un financement solidaire et pérenne de notre système de protection sociale par :

- le plein emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, et le renforcement des effectifs de fonctionnaires, notamment par une mesure immédiate de titularisations des agents non-titulaires
- la hausse générale des salaires et la revalorisation du point d'indice
- la taxation du capital et la lutte contre la fraude fiscale
- une réforme fiscale d'ampleur permettant un financement solidaire et pérenne des missions de service public, nécessaires au développement économique
- le renforcement de la péréquation financière entre collectivités locales qui représentent 70 % de l'investissement public, fortement créateur d'emplois

Un autre acte de décentralisation

- un bilan des décentralisations précédentes
- le débat nécessaire sur les missions de l'État sur l'ensemble du territoire et leurs conditions de mise en œuvre, sur l'organisation territoriale à tous ses niveaux
- davantage de moyens consacrés à l'action publique
- le renforcement des droits et garanties des personnels dans une Fonction publique de carrière

Un socle commun de droits en matière de retraite

- un départ en retraite à partir de 60 ans et un départ anticipé avant cet âge en reconnaissance de la pénibilité ou de l'insalubrité, avec, pour les fonctionnaires, inscription des critères dans le Code des pensions
- une validation de toutes les périodes dès l'entrée dans le parcours professionnel jusqu'à la retraite : formation, études, privations d'emploi
- un départ avec 75 % du salaire d'activité ou du dernier traitement (fonctionnaires)
- un minimum garanti basé sur le SMIC (1 700 € revendiqués par la CGT)
- des pensions indexées sur les salaires
- la reconnaissance de la pénibilité
- l'intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire et l'extinction de l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique)
- la bonification pour enfants
- la transparence de la compensation inter-régimes

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose donc un préavis de grève pour le mardi 10 septembre 2013, de 00 h à 24h, pour l'ensemble des agents et salariés de son champ professionnel.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Baptiste TALBOT,

Secrétaire général